

71, avenue Cernuschi
06500 Menton
Tel: 04.93.57.09.43
Mail: contact@syndictdac.fr
CPI 0605 2017 000 022 815

00300 AG INVEST

LE REGENT

3 RUE MORGAN/5 AVENUE CARNOT

06500 MENTON

Menton, le 23/06/2026

AG INVEST - Mr GRAVEROL Alex
LE SPLENDID
50 Bd VICTOR HUGO
06000 NICE

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
216.56			1040.95

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
3ème PROVISION 01/07/2026 AU 30/09/2026						
Lot 0047 (PARKING Bat:A Eta:1-)						
CHARGES COMMUNES GENERALES	16422.50	18	10000	30.00		
CHARGES LOCAUX HABITATION	6457.50	18	9270	12.00		
ASCENSEURS BATS A & B	1757.50	29	10000	5.00		
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	2375.00	18	10000	4.28		
Total du Lot 0047				51.28		
Lot 0148 (LOT Bat:B Eta:2 Por:B21)						
CHARGES COMMUNES GENERALES	16422.50	119	10000	195.00		
CHARGES LOCAUX HABITATION	6457.50	119	9270	83.00		
ASCENSEURS BATS A & B	1757.50	92	10000	16.00		
CHAUFFAGE	13870.00	150	10000	208.00		
COMPTEURS EAU FROIDE-CHAUDE	1180.00	2	191	12.00		
EAU FROIDE (M3)	3250.00	5	2961	5.00		
EAU CHAUDE (M3)	3250.00	1	1133	3.00		
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	2375.00	119	10000	28.26		
Total du Lot 0148				550.26		
A reporter sur le compte (ADF: 569.00 + Alur: 32.54)				601.54		

Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Réalisation TIMCI - Tél. 04-93-88-50-52

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

CONSULTEZ VOS COMPTES SUR INTERNET: www.cabinet-cairo.com

Mail: contact@syndictdac.fr

Identifiant Internet : 040006000300, Mot de passe: N6U8A1N

Suite au verso

Réalisation TIMC - Tél : 04-93-88-50-52

[illegible]

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE

Titulaire : SDC LE REGENT
Domiciliation : BANQUE PALATINE
Iban : FR76-4097-8000-8521-3579-8732-157
Bank Identification Code : BSPFFRPPXXX

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT

-A régler pour le 01/07/26

Coupon à joindre à votre règlement:

-A régler pour le 01/07/26

Réf: 04 00060 00300 (AG IN)

Montant dû: 1 199.08